

A l'attention de :

Emilie BREBION
Chef projet SRADDET
Direction générale adjointe Territoires, Ruralité
et Politiques Européennes
Conseil régional des Pays de la Loire
1, rue de la Loire
44966 Nantes Cedex 9

**Contribution du GÉrontopôle des Pays de la
Loire à la stabilisation des enjeux et objectifs
du SRADDET**

Nantes, le 7 décembre 2017

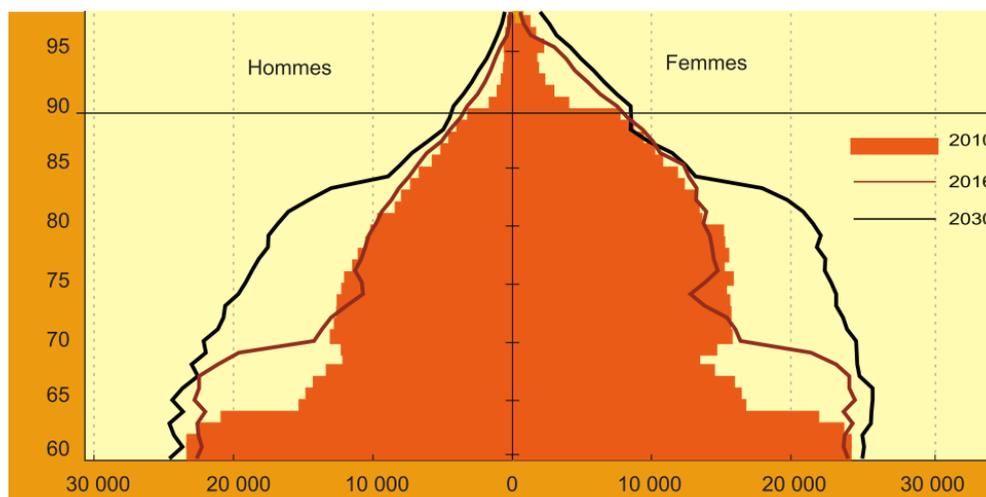
Contribution aux enjeux et objectifs du SRADDET en vue de la discussion par les élus régionaux du 20 au 22 décembre 2017

La part des personnes âgées de 60 ans et plus, et en particulier la tranche des + de 80 ans, va croître significativement dans toutes les régions françaises. La région Pays de la Loire est particulièrement concernée. D'ici 2030, l'augmentation du nombre de personnes de 60 ans serait de plus 70 % (3^{ème} région touchée par cette augmentation en France). Notre région est ainsi une de celle où la longévité est la plus importante au plan national. C'est à la fois un défi et une chance qui permet d'ouvrir un champ d'opportunités considérables et en particulier d'échanges et de partenariats qui ne font que débiter.

Il nous semble donc essentiel d'afficher la transition démographique comme un des enjeux majeurs du SRADDET, notamment sur la thématique de l'habitat.

Un vieillissement marqué de la population des Pays de la Loire à l'horizon 2030

Personnes de plus de 60 ans en Pays de la Loire à l'horizon 2016 et 2030



Champ : Personnes de 60 ans ou plus.

Source : INSEE Pays de la Loire : 33 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030 – février 2012

Le défi réside dans notre capacité à permettre à chacun de vivre dans les meilleures conditions, en fonction de ses choix. Renforcement de l'autonomie, garantie de sécurité et préservation de liens sociaux sont au cœur des enjeux à relever par tous les acteurs des territoires.

Cette transition démographique nous pousse à inventer des solutions innovantes, à soutenir la recherche fondamentale et appliquée, à appuyer des entreprises de toutes tailles pour développer des solutions organisationnelles, numériques et techniques adaptées au grand âge, mais aussi à la vie quotidienne.

Les territoires (notamment les intercommunalités et les communes) sont confrontés au vieillissement croissant de leur population. Pour faire de cette transition démographique un atout, elles vont devoir anticiper et prévoir les infrastructures, les services publics et l'organisation collective les mieux adaptés aux spécificités de leur territoire. Chaque territoire a ses spécificités, ses singularités, sa géographie et son histoire économique. Le développement de réponses innovantes ou pas dans ces territoires est une opportunité de valoriser ses attributs et permettre à des secteurs en déclin de retrouver de la compétitivité en développant des offres vers les seniors. Ainsi, vouloir

mettre les territoires en compétition n'a pas de sens et serait contre-productif. Il est nécessaire qu'ils coopèrent et partagent des bonnes pratiques. La transition démographique, au même titre que la transition énergétique ou numérique, sont des enjeux sociétaux où il est nécessaire de répondre par un génie participatif pour créer des activités économiques nouvelles et non délocalisables qui répondent aux attentes et aux besoins des personnes âgées et de leurs aidants (personnels comme professionnels) ainsi que du territoire. Pour cela, il sera crucial que ces solutions soient portées et/ou soutenues par les collectivités locales.

Dans cette perspective de transition démographique, le développement harmonieux et durable des territoires suppose qu'ils soient en capacité :

- De projeter à court, moyen et plus long terme les évolutions démographiques effectives de leur territoire et leurs incidences en fonction des tranches d'âges représentées, des possibles déficiences fonctionnelles et cognitives et de leurs attentes générationnelles spécifiques
- D'évaluer les atouts et opportunités du territoire pour retenir ces populations vieillissantes : offres de services de toutes natures (services à domicile, santé, transports, culture, numérique...), qualité de l'habitat et des offres d'hébergement.
- De prendre en compte les volontés des personnes de plus de 60 ans et de leurs aidants quant aux offres à créer dans le domaine marchand ou non lucratif, public ou privé pour que le territoire reste accueillant, voire attractif, pour ces populations.
- De mettre en dynamique tous les acteurs professionnels du territoire en capacité d'apporter des réponses de proximité à ces attentes et de maintenir et développer des emplois sur le territoire.

Aussi, sur le registre de l'habitat, il nous semble important que soient précisées les pistes d'actions suivantes inscrites au document du Groupe de travail thématique « Habitat/gestion économe de l'espace » du 10 novembre 2017 (cf. pièce jointe) :

- Favoriser le choix pour les personnes âgées ou en situation de handicap de rester à leur domicile en l'adaptant ou de déménager vers des offres de logements adaptés à leurs besoins (habitats intermédiaires, colocation, etc.) tant en termes fonctionnels de la « cellule-logement » qu'en termes de services
- Dans le cadre du renforcement de la rénovation énergétique, associer le plus souvent possible ces travaux et ceux d'adaptation des logements au vieillissement, association d'autant plus facile que l'ANAH et ses opérateurs financent et sont compétents sur ces deux registres.

Afin de mettre en œuvre ces actions, nous vous rappelons que le Gérontopôle des Pays de la Loire peut contribuer à :

- Favoriser le choix pour les personnes âgées de rester à leur domicile en l'adaptant ou de déménager via :
 - La mise à disposition de nos 3 outils d'information conçus dans le cadre de notre groupe de travail « Habitat » à l'attention des particuliers, des professionnels de la mise en œuvre du bâtiment, des intervenants à domicile appelés aussi aidants professionnels
 - La proposition aux professionnels investis dans la chaîne des acteurs qui concourent à l'adaptation de l'habitat au vieillissement de signer la « Charte des bonnes pratiques » initiée par les adhérents du Gérontopôle des Pays de la Loire qui s'engagent à la simplification et à l'accompagnement des personnes âgées à aménager leur habitat
 - La réalisation et la diffusion d'un document-guide de référence sur les différents « modèles » d'habitats intermédiaires existants afin d'aider tous les acteurs du

logement (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, architectes, promoteurs, bailleurs, etc.) à y voir plus clair sur ce registre

- Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle au sein des offres d'habitat sur les territoires en :
 - Accompagnant en termes d'expertise et d'ingénierie de projet les porteurs de projets qui développent des initiatives dans ce sens afin qu'ils trouvent notamment un modèle économique pérenne.
- Renforcer l'association des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation des logements au vieillissement en :
 - Formant notamment les professionnels des plateformes territoriales de rénovation énergétique aux spécificités des attentes des seniors et de leurs aidants dans l'adaptation du logement au vieillissement. Pour information, nous sommes intervenus dans ce sens à la demande de l'ADEME sur les dernières rencontres nationales des Espaces Info Énergie et des Plateformes territoriales de rénovation énergétique qui se sont tenues en octobre 2017.
- Sensibiliser et former les élus intercommunaux et les acteurs en matière de transition démographique par le biais de sessions d'informations, de formations ou la production de documents de cadrage ou la réalisation d'un accompagnement sur mesure appelé « CAP Longévité » consistant à fournir aux élus de l'aide à la décision par apport d'expertise gérontologique sur le thème de l'habitat ou d'un autre sujet lié à l'adaptation du territoire à sa transition démographique.